

**COMMUNIQUÉ POUR**  
**Municipalité de Henryville**  
**Municipalité de St-Sébastien**  
**Municipalité de Venise-en-Québec**  
**Municipalité de Clarenceville**

**Le 16 mai 2023**

Après que la régie eu rencontré le ministère de l'environnement lundi le 15 mai, la décision à été prise de maintenir l'avis d'ébullition jusqu'à nouvel ordre et le représentant gouvernemental appui cette démarche.

Pour la suite des choses, sachez que l'une des 2 pompes en entretien est de retour. Pour la deuxième la réparation sera effectuée d'ici 10 jours avec un autre fournisseur. Des procédures légales seront entreprises avec l'ancien fournisseur pour son manque d'efficacité et de collaboration étant donné la situation précaire de l'usine de production d'eau potable.

D'ici là nous vous demandons d'utiliser au minimum l'eau disponible et de respecter les règlements municipaux concernant la consommation en période précaire.

Nous comprenons très bien vos craintes ainsi que les inconvénients que la situation vous procure. Pour éviter l'achat d'eau pour les prochains jours et pour s assurer que chaque citoyen puisse utiliser l'eau offerte nous vous demandons une utilisation RAISONNABLE.

La régie travaille pour que ce genre de situation ne se reproduise plus à l'avenir.

Merci de votre compréhension et surtout de votre collaboration.

Martin Thibert

Président de la R.I.A.E.P.H.V.